



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE TEMPORAIRE
D'UN DEBIT BOISSONS**



Je soussigné (e) : M. / Mme :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Structure : (entreprise, association, école...)

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Adresse mail :

Demande l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons de :

(*) 1^{er} Groupe () (*) 3^{ème} Groupe ()

Date :

Lieu :

Horaires :

Circonstances / évènements :

A, Le
Signature,

Ce formulaire dûment complété est à adresser à la Police municipale – 26 Place des Farineau B.P. 36
Bruay sur l'Escaut, 59860 ; E-mail : policemunicipale@bruaysurescaut.fr, Tél : 03.27.25.99.49
Toute demande incomplète ne sera prise en compte.

Formulaire à retourner au moins 3 mois avant le début de l'intervention, 15 jours dans le cas d'une manifestation exceptionnelle au service Police municipale. Cette autorisation est accordée pour une durée de 48 heures maximum et limitée à 5 par an pour les associations culturelles et 10 pour les associations sportives. A charge du demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue des débits de boissons.

Classifications des boissons : (Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique)

(*) 1^{er} groupe : Boissons sans alcool : eaux minérales et gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions lait, café, thé, chocolat.

(*) 3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis et les jus de fruit et de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool : exemple : Champagne, vins doux naturels, Vermouths, vins de liqueur, apéritifs à base de vin, liqueurs de moins de 18°, les liqueurs de fruits et les crèmes comportant de 1,2 à 3° d'alcool.

Cadre réservé à l'administration (merci de ne rien inscrire)

Date de réception de la demande :

Fait le

Avis du Maire : () Favorable () Défavorable

Signature,

Motif du refus :